

Nouvelles Activités Péri-scolaires

École élémentaire
de Périers

Année scolaire

2022

2023

Rentrée
scolaire
jeudi 1^{er}
septembre
2022



Activités gratuites et
facultatives
sur inscription !

Nouvelles activités péri-scolaires

Pôle à Périers

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

4 place du Fairage 50190 PERIERS

02 33 76 73 36 | nap-periers@cocm.fr



| www.cocm.fr

Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique.

Communauté de Communes



Centre Manche



Nouvelles Activités Périscolaires

Les activités proposées

EXPÉRIMENTATION ET MANIPULATION

SPORTS

Judo
Sports collectifs
Tennis de table
Jeu d'orientation
Badminton
Tchoukball

Expériences
Modelage
Cuisine
Bricolage

EXPRESSION

Musique
Théâtre
Arts créatifs
Sculpture
Lecture

OUVERTURE CULTURELLE

Danse
Marionnettes
Spectacles
Arts plastiques
Histoire de l'art



Des groupes classes seront formés pour éviter le brassage des enfants au sein de l'école en temps de COVID-19.



Que se passe-t-il le mercredi ?



Le mercredi, les cours finissent à 11 h 45.

À la fin des cours, votre enfant peut :

- > être repris en charge par vous
- > monter dans le bus scolaire
- > aller à la garderie
- > être transporté vers l'accueil de loisirs de Périers s'il y est inscrit et qu'il y mange



Vous avez le choix :

> Repas avec l'accueil de loisirs

L'enfant sera pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs et vous reviendrez le chercher après le repas à l'accueil de loisirs.



> Repas et après-midi à l'accueil de loisirs

L'enfant sera pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs et vous reviendrez le chercher le soir à l'accueil de loisirs.

> Seulement l'après-midi à l'accueil de loisirs

Vous devrez récupérer votre enfant à l'école et le déposer à l'accueil de loisirs après le repas.

Accueil de loisirs

La Cabane o Mômes à Périers

Elodie LARQUEMAIN

02 33 76 73 37

centredeloisirs-periers@cocm.fr



Les NAP à Périers - activités gratuites et facultatives

Emploi du temps des NAP à l'école élémentaire de Périers

> Lundi, jeudi et vendredi de 15 h 15 à 16 h 15 après les classes

Adresse de l'école

> Boulevard du 8 Juin 1944 - 50190 PÉRIERS

Qui s'occupe de vos enfants ?

Des professionnels compétents gèrent et encadrent les NAP dans le respect des normes pour garantir la sécurité morale et physique des enfants.

Des animateurs

Des animateurs qualifiés : BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire), CAP Petite Enfance, BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), etc.

Des intervenants professionnels

Ils sont mis à disposition par les associations locales ou des indépendants.

Des bénévoles

Souvent en binôme avec les animateurs.

Une coordinatrice

En lien avec les différents partenaires et garante du Projet Educatif.

Un directeur présent sur l'école

Présent sur chaque site scolaire, il est l'interlocuteur des enseignants et des familles. Il s'assure également de la sécurité physique des enfants.



Comment participer en tant que parent ?

Vous avez un savoir-faire et du temps libre ?

Partagez-le avec les enfants ! Vous pouvez accompagner un animateur lors des activités : renseignez-vous.

Vous avez du matériel de récupération ?

Certaines animations nécessitent du matériel de récupération. Vos enfants vous avertiront !

Vous pouvez nous contacter pour en discuter avec nous !

Foire Aux Questions

Ça coûte combien ?

Les NAP sont gratuites pour favoriser l'accessibilité à tous.

Où est mon enfant pendant les NAP ?

Il est dans les salles de l'école élémentaire (salle de garderie, BCD...) ou de l'école maternelle (salle de motricité).

Mon enfant est-il obligé de participer aux NAP ?

Non, les NAP ne sont pas obligatoires (toutefois l'inscription l'est). Vous devrez alors récupérer votre enfant car il n'y a pas de garderie de prévue.

Si je ne veux pas mettre mon enfant aux NAP le jeudi, c'est possible ?

Les NAP sont facultatives. Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant au choix le lundi, jeudi ou vendredi, sur les trois temps ou pas du tout. L'enfant inscrit devra par contre être présent pour les séances prévues de vacances à vacances et sur toute la séance des NAP.



Informations

Vous avez une question ?
Un enfant absent sur les
NAP ? Une information à nous
faire partager ?

Contactez- nous !

02 33 76 73 36
nap-periers@cocm.fr



**Lucy
PETIT-ETIENNE**
Directrice des NAP
à l'école élémentaire
de Périers

Inscriptions

Les NAP sont facultatives mais
l'inscription est **obligatoire**.

Elle peut se faire sur 1, 2 ou 3 jour(s) par semaine et
correspond au minimum à une période scolaire (de
vacances à vacances, soit un cycle de 5 à 7 séances).

**Dossier d'inscription à retirer au pôle de
Périers et à retourner complété avec :**

- > la fiche sanitaire avec les autorisations parentales et les dates de vaccination
- > l'attestation d'assurance scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Vous êtes également
représentés par les
parents d'élèves,
n'hésitez pas à les
interpeller !

Attention : Toute inscription aux activités demande une assiduité pour la période d'inscription et pour toute la durée de l'animation !